



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 février 2016  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dixième session

Point 153 de l'ordre du jour

### Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

## Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission . . . . .	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	8
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	8
II. Ressources financières . . . . .	31
A. Vue d'ensemble . . . . .	31
B. Contributions non budgétisées . . . . .	32
C. Gains d'efficacité . . . . .	32
D. Taux de vacance . . . . .	32
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	33
F. Formation . . . . .	34
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	35
III. Analyse des variations . . . . .	35



---

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	38
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/296 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale . . . . .	39
A. Assemblée générale . . . . .	39
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . .	41
Annexes	
I. Définitions . . . . .	42
II. Organigrammes . . . . .	44
Carte . . . . .	

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 55 492 300 dollars, compte non tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 710 200 dollars.

Le budget proposé représente une augmentation de 2 953 800 dollars, soit 5,6 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2015/16 (52 538 500 dollars).

Ce budget couvre le déploiement de 888 membres des contingents, 69 membres de la Police des Nations Unies, 39 agents recrutés sur le plan international et 119 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2016/17 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (Affaires politiques et civiles, Militaire, Police des Nations Unies et Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2014/15)	Montant alloué (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	23 684,0	23 586,2	23 293,2	(293,0)	(1,2)
Personnel civil	13 972,8	13 168,3	13 900,0	731,7	5,6
Dépenses opérationnelles	15 537,7	15 784,0	18 299,1	2 515,1	15,9
<b>Montant brut</b>	<b>53 194,5</b>	<b>52 538,5</b>	<b>55 492,3</b>	<b>2 953,8</b>	<b>5,6</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 236,0	2 091,8	2 283,4	191,6	9,2
<b>Montant net</b>	<b>50 958,5</b>	<b>50 446,7</b>	<b>53 208,9</b>	<b>2 762,2</b>	<b>5,5</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	595,1	1 068,3	710,2	(358,1)	(33,5)
<b>Total</b>	<b>53 789,6</b>	<b>53 606,8</b>	<b>56 202,5</b>	<b>2 595,7</b>	<b>4,8</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>					
Effectif approuvé 2015/16	–	–	3	–	<b>3</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	5	–	<b>5</b>
<b>Composantes</b>					
Affaires politiques et civiles					
Effectif approuvé 2015/16	–	–	10	13	<b>23</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	12	15	<b>27</b>
Militaire					
Effectif approuvé 2015/16	834	–	2	2	<b>838</b>
Effectif proposé 2016/17	862	–	2	2	<b>866</b>
Police des Nations Unies					
Effectif approuvé 2015/16	–	69	1	1	<b>71</b>
Effectif proposé 2016/17	–	69	1	1	<b>71</b>
Appui					
Effectif approuvé 2015/16	26	–	17	101	<b>144</b>
Effectif proposé 2016/17	26	–	19	101	<b>146</b>
<b>Total</b>					
Effectif approuvé 2015/16	860	69	33	117	<b>1 079</b>
Effectif proposé 2016/17	888	69	39	119	<b>1 115</b>
<b>Variation nette</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>36</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 juillet 2016, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2263 (2016).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir assurer la paix et la sécurité à Chypre et le retour à une situation normale.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés ci-après dans les tableaux ventilés par composante (Affaires politiques et civiles, Militaire, Police des Nations Unies et Appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. Les variations des effectifs par rapport au budget de 2015/16, y compris celles qui s'expliquent par des reclassements, sont analysées au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de la Force et le poste de commandement du secteur 2 se trouvent à Nicosie, tout comme le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la mission. Les postes de commandement des secteurs 1 et 4 sont respectivement à Skouriotissa et Famagouste. La Force fournit un appui administratif, logistique et technique au personnel des services opérationnels, aux contingents et aux membres de la Police des Nations Unies déployés dans ses principaux postes de commandement de secteur, ainsi qu'au personnel militaire déployé dans 6 camps, 12 bases de patrouille et postes d'observation et 8 postes de la Police des Nations Unies.

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission**

6. Les hypothèses budgétaires pour l'exercice 2016/17 ont été calculées en tenant compte de l'augmentation, de 860 à 888, de l'effectif militaire, approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2263 (2016). La Force continuera de s'employer à instaurer des conditions propices au règlement global du problème de Chypre et au retour à une situation normale. Pour ce faire, elle continuera de maintenir le calme dans la zone tampon de 180 kilomètres de long, notamment en collaborant avec les deux parties pour maintenir le statu quo militaire et en gérant et surveillant les activités civiles, y compris en prenant des mesures contre l'utilisation non autorisée de la zone tampon. La Force continuera également de faciliter le règlement des litiges d'ordres divers entre les deux communautés, de promouvoir le dialogue et la coopération grâce à des activités bicommunautaires et d'apporter une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon que de besoin.

7. Le contexte général dans lequel opère la Force a sensiblement changé, les pourparlers entre les deux communautés ayant repris en mai 2015. Le progrès des négociations a renforcé la confiance entre les deux communautés, qui se sont montrées plus disposées à prendre part à des activités bicommunautaires. Cette évolution, conjuguée avec le déminage de la zone tampon et l'ouverture de sept points de passage ces dernières années, a non seulement entraîné une hausse du nombre d'activités bicommunautaires menées avec l'appui de la Force, mais aussi accru le désir des populations civiles de cultiver la terre, chasser, construire et travailler dans la zone tampon, que cela soit autorisé par la Force ou non. Alors que le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre continue de s'employer à faciliter les négociations en vue d'un accord de règlement global, l'espoir de voir la Force aider les deux parties à appliquer des mesures de confiance et contribuer à l'organisation d'activités bicommunautaires ainsi qu'à la facilitation des négociations menées par les Nations Unies s'accroît considérablement.

8. Durant l'exercice 2016/17, la Force continuera d'appuyer la mise en œuvre des mesures de confiance que les dirigeants des deux communautés souhaitaient et sur lesquelles ils se sont entendus. Ces mesures comprennent notamment l'ouverture de nouveaux points de passage et la conduite d'opérations de déminage avec le concours du Service de la lutte antimines de l'ONU. Outre le déminage des champs de mines dont sont convenus les dirigeants, il faudra également analyser les risques de trouver des munitions non explosées à l'avenir et programmer des activités d'atténuation des risques.

9. Au cours de l'exercice 2015/16, la Force a endossé de nouvelles responsabilités pour épauler sept comités techniques, en plus de l'appui qu'elle continue de fournir au Comité technique de la criminalité et des questions pénales. Les perspectives de règlement du problème s'améliorant des deux côtés, la Force va coordonner, avec le Siège de l'Organisation, la planification de la transition sur le terrain, en accord avec la résolution 2263 (2016) du Conseil de sécurité.

10. La Force secondera la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. Elle fournira également un soutien technique et logistique au Bureau du Conseiller spécial, notamment en augmentant considérablement sa contribution aux réunions des comités techniques, groupes de travail et groupes d'experts bicommunautaires qui examinent les questions d'intérêt commun. À cette fin, elle continuera de désigner du personnel opérationnel (affaires politiques, affaires civiles et information), du personnel d'appui et du personnel de police qui sera chargé d'appuyer la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre et d'aider les comités techniques, selon que de besoin.

11. La Force continuera de coordonner l'équipe de pays des Nations Unies à Chypre, qui est composée de la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Comité des personnes disparues à Chypre, afin de créer un maximum de synergie pour soutenir les efforts que mobilisent les parties prenantes pour parvenir à un règlement durable.

12. La composante appui continuera de fournir les services logistiques et administratifs et les services de sécurité nécessaires à la Force dans l'exécution de

son mandat. Au cours de l'exercice 2016/17, la Force entend harmoniser sa structure avec celle des autres missions de maintien de la paix, en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des fonctions d'appui. Plus précisément, la Division de l'appui à la mission sera restructurée de façon à ce que la Force bénéficie pleinement de services améliorés et d'un contrôle de la gestion renforcé. Selon la nouvelle structure proposée, les Services d'appui intégrés seront remplacés par trois sections : la Section du génie et de la gestion des installations, la Section de la prestation de services et la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe de la gestion des biens sera intégré à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et un Groupe des réclamations, de la cession du matériel et de la coordination des secteurs sera créé dans l'équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission. Enfin, la Section de l'informatique sera renommée Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, afin de mettre l'accent sur la collecte et l'exploitation de données géoréférencées qui permettront de mieux surveiller la zone tampon, compte tenu de l'intensification récente des activités civiles dans cette zone.

13. La Force a mené à bien plusieurs projets d'utilisation rationnelle de l'énergie jusqu'à présent, et elle poursuivra ses efforts dans ce sens. Pendant l'exercice 2016/17, elle s'attachera à consolider ses infrastructures, à assurer la sûreté et la sécurité de ses camps et postes d'observation ainsi que l'accessibilité et la sûreté de ses pistes de patrouille, et à maintenir les normes de sécurité, et notamment de sécurité incendie, en conformité avec celles du pays hôte. Le budget proposé pour l'exercice 2016/17 prévoit donc l'acquisition de matériel et la conduite de travaux destinés à renforcer la sécurité, comme l'installation de barrières et d'un système de vidéosurveillance, et le déplacement et la consolidation des postes de garde. En outre, compte tenu du nouveau climat politique qui s'installe grâce aux mesures de confiance récemment approuvées par les deux parties, des ressources supplémentaires sont prévues au titre de l'achat des articles nécessaires pour accompagner l'augmentation proposée des effectifs, comme des véhicules, du matériel informatique et du mobilier de bureau.

14. Pour ce qui est des gains d'efficience, des pratiques exemplaires et de la révision des priorités budgétaires, la Force est actuellement en négociation avec la Compagnie d'électricité de Chypre en vue du raccord de postes d'observation supplémentaires au réseau électrique national, qui devrait permettre de réduire la consommation de diesel durant l'exercice 2016/17. Comme dans les exercices précédents, la Force prolongera, dans la mesure du possible, la durée de vie du matériel au-delà de sa vie utile normale, dans différents domaines, notamment les installations et infrastructures, les communications et l'informatique. De plus, trois groupes électrogènes seront remplacés par des modèles plus économes en carburant.

15. Les membres du personnel continueront d'être encouragés à exploiter davantage les possibilités de formation à progression autorégulée, en ligne et à distance, dans toutes les activités correspondant à des modules de formation. Parallèlement, la politique de formation des formateurs continuera d'être systématiquement appliquée compte tenu des avantages qui en ont découlé lors de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et du progiciel Umoja.

### **C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

16. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre demeurera la zone de sécurité désignée pour toutes les missions des Nations Unies dans la région, ainsi que le lieu d'affectation administratif pour les entités des Nations Unies opérant en République arabe syrienne et au Yémen. En raison de l'instabilité grandissante dans la région et du risque persistant d'une montée des tensions autour de Chypre, il demeurera essentiel de maintenir la coopération entre les missions de la région. À ce titre, la Force continuera d'entretenir des liens de coopération étroits avec les autres missions déployées dans la région, à savoir la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. La Force continuera de participer à la conférence régionale des commandants des forces. Elle continuera également d'apporter son appui au Comité des personnes disparues à Chypre et à la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre.

17. La Force continuera de compter sur le concours de la FINUL, notamment pour ce qui touche à sa participation à l'initiative des services régionaux de l'informatique et des communications, qui vise à réaliser des économies d'échelle au titre des services de communications et d'informatique fournis à la FNUOD, la FINUL, l'ONUST et l'UNFICYP. En outre, la Force participera à des initiatives régionales de formation afin de permettre l'exécution efficace de programmes communs. Enfin, dans le cadre des initiatives de coopération régionale entre missions géographiquement rapprochées, elle demandera au besoin l'aide de la FINUL en ce qui concerne les services de conseil sur le VIH/sida et pour des questions de déontologie et de discipline.

### **D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

18. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

#### **Direction exécutive et administration**

19. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général</b>									
Postes approuvés 2015/16	1	–	–	1	1	3	–	–	3
Postes proposés 2016/17	1	–	–	3	1	5	–	–	5
<b>Variation nette<sup>a</sup></b>	–	–	–	2	–	2	–	–	2

<sup>a</sup> Voir le tableau 2.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes*

Tableau 2  
Ressources humaines : Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	P-3	Assistant spécial/spécialiste des questions politiques	} Création	
	+1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline		
<b>Variation nette<sup>a</sup></b>	<b>+2</b>				

<sup>a</sup> Voir le tableau 1.

20. La dotation en effectifs approuvée pour le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général comprend 3 postes : 1 représentant spécial du Secrétaire général et chef de mission (sous-secrétaire général), 1 attaché d'administration (P-3) et 1 assistant personnel (agent du Service mobile). La poursuite des pourparlers entre les deux communautés continuera d'influer sur la charge de travail du Bureau et la multiplication des activités, autorisées ou non, dans la zone tampon se fera ressentir sur les conditions de sécurité. En outre, les populations civiles des deux communautés sont désormais plus désireuses de développer leurs relations. Compte tenu de l'engagement important de la Représentante spéciale du Secrétaire général dans le processus de paix et des multiples rôles et responsabilités qu'elle concentre dans son Bureau, dont ceux de chef de mission, adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, chef de l'équipe de pays des Nations Unies et chef de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, le Bureau aura besoin d'aide supplémentaire pour assurer une meilleure coordination des diverses activités qui seront menées afin de soutenir le processus de paix.

21. Étant donné l'accroissement de la charge de travail du Bureau de la Représentante spéciale expliqué au paragraphe précédent, il est proposé, comme

indiqué dans le tableau 2, de créer un poste d'assistant spécial/spécialiste des questions politiques (P-3), dont le titulaire contribuera à coordonner les responsabilités du Bureau et à créer un maximum de synergie entre les différentes fonctions assumées par la Représentante spéciale.

22. Il n'y a actuellement au sein du personnel de la Force aucun membre spécifiquement chargé des tâches relatives à la déontologie et à la discipline. C'est un responsable envoyé par la FINUL qui s'occupe de ces questions, dans le cadre des initiatives de coopération régionale. Afin d'accorder l'importance requise à ces questions et d'harmoniser le tableau des effectifs de la Force avec celui des autres missions de maintien de la paix, il est proposé, comme indiqué dans le tableau 2, de créer un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3), dont le titulaire aidera l'équipe de direction à s'assurer que la Force respecte pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que de tout autre comportement répréhensible.

### **Composante 1 : affaires politiques et civiles**

23. Conformément à son mandat, l'UNFICYP continuera de faciliter le règlement de diverses questions entre les deux communautés. Elle continuera de promouvoir un dialogue et une coopération accrues en appuyant l'organisation d'activités bicommunautaires sur l'ensemble de l'île, en favorisant les échanges entre les communautés et en prenant de nouvelles mesures de confiance, notamment en ce qui concerne l'ouverture de nouveaux points de passage dans la zone tampon, annoncée par les dirigeants des deux communautés en mai 2015. Elle continuera également de contribuer aux efforts déployés en vue de normaliser les conditions de vie dans cette zone en améliorant la localisation des activités civiles, notamment l'agriculture, la chasse et la construction. La Force poursuivra ses efforts visant à empêcher l'utilisation non autorisée de la zone tampon, en renforçant ses mécanismes et instruments de suivi des violations des règles relatives à son accès et à son utilisation. Enfin, l'UNFICYP continuera de fournir une assistance humanitaire aux membres des deux communautés, selon que de besoin.

24. Dans la logique de la mission de bons offices du Secrétaire général et de son approche intégrée à l'égard de l'UNFICYP, la Force continuera d'appuyer la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général, dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs et leurs représentants. Pour ce faire, le Bureau de la Représentante spéciale continuera de coordonner l'élaboration du plan de transition en prévision du règlement de la question, conformément aux dispositions de la résolution 2263 (2016) du Conseil de sécurité. La Force assistera la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, y compris sur des sujets ayant trait à la politique et au maintien de la paix, et facilitera le travail des comités techniques et l'application des mesures que ces derniers adoptent pour améliorer les relations quotidiennes entre les deux communautés. Elle lui fournira également un appui en matière politique et sur les plans de l'information, de la logistique et de l'administration. Le Bureau de la Représentante spéciale continuera aussi à collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 1.1 Amélioration des rapports entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque

1.1.1 Augmentation du nombre de projets conjoints, de manifestations sociales et culturelles, de réunions politiques et économiques et d'autres activités connexes, organisées avec le concours de la Force, qui contribuent à améliorer les relations intercommunautaires (2014/15 : 191; 2015/16 : 300; 2016/17 : 370)

1.1.2 Prévention ou règlement de tout incident lié à des activités civiles pouvant susciter des tensions entre les deux parties, avec le concours de la Force ou grâce à son intervention directe

1.1.3 Sensibilisation accrue du public au sujet de la Force et du rôle qu'elle joue dans la création de conditions propices à la recherche d'une solution politique

*Produits*

- Organisation régulière d'activités visant à faciliter les négociations dans le cadre de la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, notamment la mise en œuvre de mesures de confiance, des activités visant à faciliter les travaux des comités techniques et la fourniture d'un appui accru pour l'application de leurs décisions
- Échanges hebdomadaires avec les autorités compétentes, les partis politiques, les représentants de la société civile et des membres des communautés chypriotes, ainsi qu'avec des organismes et programmes des Nations Unies, des donateurs et la communauté diplomatique, afin d'élargir et de renforcer les rapports intercommunautaires et les activités conjointes pour prévenir ou régler les litiges, y compris ceux revêtant un aspect juridique, susceptible d'engendrer des tensions, et pour renforcer la confiance entre les communautés et améliorer leurs interactions
- Application d'une stratégie d'information et de communication, dans le cadre des actions menées pour améliorer les relations entre les communautés, promouvoir l'engagement de la société civile en faveur d'un règlement global de la situation et appuyer la mission de bons offices, comprenant notamment la production de 360 rapports de suivi des médias et de 120 revues et points de presse, la traduction de 4 600 rapports de suivi, la publication de 50 rapports de suivi bilingues de fin de semaine et la rédaction de 1 000 notes d'information, ainsi que l'organisation de rencontres hebdomadaires avec la presse qui sont l'occasion pour le Conseiller spécial et la Représentante spéciale de fournir des informations au sujet des réunions tenues avec les dirigeants
- Préparation, production et publication de produits destinés aux médias sociaux, comprenant notamment 300 publications sur Facebook, 500 sur Twitter, 50 sur Flickr et 24 sur YouTube, 200 mises à jour de sites Web et 4 campagnes globales menées dans les médias sociaux
- Soutien à l'organisation de 12 manifestations de sensibilisation des deux communautés de l'île en ce qui concerne la communication et les médias
- Renforcement de la capacité de la Force de contribuer au travail des médias locaux et de la presse internationale grâce à 300 présentations de fond, 50 interviews et 50 visites accordées aux médias, et à la publication de 30 déclarations à la presse

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 1.2 Accomplissement de progrès vers la normalisation des conditions de vie des habitants de la zone tampon

1.2.1 Poursuite des activités civiles autorisées dans la zone tampon, notamment des projets agricoles, des

administrée par les Nations Unies, des Chypriotes grecs et des maronites de la partie nord et des Chypriotes turcs de la partie sud

projets de construction d'immeubles commerciaux et résidentiels, et des projets de réparation et d'entretien des infrastructures (2014/15 : 68; 2015/16 : 80; 2016/17 : 85)

1.2.2 Augmentation du nombre d'activités civiles autorisées dans la zone tampon (2014/15 : 1 944; 2015/16 : 2 150; 2016/17 : 2 200)

1.2.3 Règlement de toutes les questions soulevées par les communautés minoritaires de l'une et l'autre partie

1.2.4 Amélioration des outils de localisation et des instruments permettant de contrôler les activités civiles dans la zone tampon et de répertorier les cas de non-respect des dispositions mises en place

---

*Produits*

- Regroupement de rapports de diverses origines portant sur les activités dans la zone tampon, notamment des rapports provenant des patrouilles chargées de recenser les activités autorisées et non autorisées, les demandes de permis d'exploitation agricole, de construction et d'autres activités civiles, et des rapports rédigés à l'issue des visites menées conjointement par les trois composantes de la Force. Vérification et analyse hebdomadaire de ces informations en vue de faciliter la mise en œuvre du mandat de la Force dans la zone tampon
- Établissement d'une base de données permettant de garder une trace de la délivrance des permis et facilitant la surveillance du respect des procédures de la Force concernant l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles
- Six réunions avec les autorités compétentes pour régler les questions liées, entre autres, au logement, à l'aide sociale, à l'éducation, à la justice et à l'emploi pour les Chypriotes turcs de la partie sud
- Réunions quotidiennes avec les autorités locales et la population civile destinées à promouvoir le respect des procédures de la Force concernant l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles
- Contacts quotidiens avec les autorités aux fins du règlement des problèmes rencontrés par les deux communautés, notamment dans les domaines éducatif, culturel, religieux et juridique
- Visites mensuelles des lieux de détention et surveillance des actions en justice, des deux côtés de l'île, afin de contrôler le bien-être et les conditions de détention (notamment la non-discrimination) des prisonniers et détenus appartenant à un groupe minoritaire et fourniture d'une escorte lors des visites familiales, selon que de besoin
- Facilitation, grâce aux contacts avec les autorités compétentes et des groupes de la société civile de part et d'autre, de pèlerinages et autres manifestations religieuses ou culturelles dans des lieux situés des deux côtés de l'île ou dans la zone tampon et fourniture d'escortes, selon que de besoin
- Fourniture de conseils juridiques sur des questions relatives à l'exécution du mandat de la Force et aux activités civiles dans la zone tampon

---

*Facteurs externes*

Les deux parties coopèrent pour créer des conditions propices à l'amélioration des relations; l'ensemble du personnel de la Force peut circuler librement.

---

Tableau 3  
Ressources humaines : composante 1, affaires politiques et civiles

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Conseiller principal</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	2	–	1	4	–	–	4
Postes proposés 2016/17	–	1	2	–	1	4	–	–	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section des affaires civiles</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	1	1	4	10	–	14
Postes proposés 2016/17	–	–	3	1	1	5	12	–	17
<b>Variation nette<sup>b</sup></b>	–	–	1	–	–	1	2	–	3
<b>Section de l'information</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Postes proposés 2016/17	–	–	1	2	–	3	3	–	6
<b>Variation nette<sup>c</sup></b>	–	–	–	1	–	1	–	–	1
<b>Total partiel, personnel civil</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	5	2	2	10	13	–	23
Postes proposés 2016/17	–	1	6	3	2	12	15	–	27
<b>Variation nette</b>	–	–	1	1	–	2	2	–	4

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Voir tableau 4.

<sup>c</sup> Voir tableau 5.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de deux postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de deux postes*

**Section des affaires civiles**

Tableau 4  
Ressources humaines : Groupe chargé des relations intercommunautaires

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	P-4	Spécialiste des affaires civiles	} Création	
	+2	AN	Spécialiste des affaires civiles		
<b>Variation nette<sup>a</sup></b>	<b>+3</b>				

<sup>a</sup> Voir tableau 3.

25. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section des affaires civiles comprend 14 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 2 AN et 8 GN). Cette section se concentre essentiellement sur la contribution de l'UNFICYP en ce qui concerne le maintien de l'ordre public et le retour à la normale, en réglementant les activités civiles dans la zone tampon, en permettant l'acheminement de l'aide humanitaire et en favorisant l'amélioration des relations entre les deux communautés. Compte tenu de l'évolution de l'environnement, comme indiqué au paragraphe 7 ci-avant, il est proposé qu'un groupe chargé des relations intercommunautaires soit créé au sein de la Section des affaires civiles. La fonction principale de ce groupe sera d'améliorer les relations entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque. Il devra gérer des projets, des manifestations et des activités organisés conjointement par les parties, en collaboration avec la société civile des deux communautés, ainsi qu'avec toutes les parties prenantes. Le groupe sera dirigé par un spécialiste des affaires civiles (P-4), épaulé par quatre spécialistes des affaires civiles appartenant à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, compte tenu de la proposition de créer deux postes d'administrateur recruté sur le plan national pour renforcer les effectifs actuels.

26. Il est donc proposé de créer un poste de spécialiste des affaires civiles (P-4), comme indiqué dans le tableau 4, dont le titulaire aura pour rôle de donner des orientations stratégiques au groupe et de coordonner ses activités au jour le jour. Ce spécialiste sera chargé de développer une coopération stratégique avec d'autres partenaires, en particulier l'Union européenne qui est présente à Chypre et finance des projets visant à l'intégration des deux communautés, sur lesquels le Groupe pourra s'appuyer. Il est également proposé de créer deux postes de spécialiste des affaires civiles (catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national), comme indiqué dans le tableau 4, dont les titulaires seront chargés d'appuyer les efforts déployés par la Force pour établir le dialogue avec les communautés locales et les représentants de la société civile au-delà de Nicosie, où la présence d'administrateurs recrutés sur le plan national a été couronnée de succès.

Tableau 5

**Ressources humaines : Section de l'information**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-2	Fonctionnaire de l'information	Création	
<b>Variation nette<sup>a</sup></b>	<b>+1</b>				

<sup>a</sup> Voir tableau 3.

27. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section de l'information comprend cinq postes (1 P-5, 1 P-3 et 3 GN). La Section doit s'adapter à l'évolution de l'environnement politique et civil et faire face à l'augmentation du nombre de demandes de soutien en matière d'information, compte tenu de l'état d'avancement des pourparlers de paix en cours ainsi que de l'accroissement du nombre d'activités d'information bicommunautaires et de la facilitation du travail des comités techniques administrés par l'UNFICYP. Les ressources actuelles de la Section sont consacrées à fournir un soutien réactif et adapté à la demande et doivent être renforcées afin de tenir compte des nouveaux besoins décrits ci-dessus. La Section doit accroître sa capacité à fournir aux médias des deux communautés et à la presse

internationale de plus en plus d'informations et de documents d'orientation, par l'intermédiaire de réunions d'information, d'interviews, de visites accordées aux journalistes et de déclarations à la presse, et elle doit également mener des recherches sur les publics à atteindre et des sondages d'opinion, afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie de communication en ce qui concerne les pourparlers de paix. Par ailleurs, elle doit tirer parti des nouvelles possibilités de diffusion résultant des efforts déployés par les deux communautés dans le domaine des affaires civiles, notamment en ce qui concerne la promotion de la participation de la société civile et d'autres parties prenantes essentielles telles que les jeunes, les femmes et les communautés religieuses ou autres.

28. Il est donc proposé de créer un poste de fonctionnaire de l'information (P-2), comme indiqué dans le tableau 5, dont le titulaire sera chargé d'aider à élaborer des outils de contrôle et d'évaluation efficaces et opérationnels et à les gérer et les utiliser pour mettre au point des stratégies de communication ciblées sur des publics essentiels dans les deux communautés. Ce fonctionnaire sera également chargé d'appuyer les efforts déployés pour faire avancer la campagne médiatique de la Force et de superviser au jour le jour les productions techniques de la Section, y compris les médias sociaux, les échanges avec les affaires civiles et les principales parties prenantes, la recherche et l'analyse en ce qui concerne le suivi des médias (presse écrite, télévision, radio, médias sociaux) et l'adaptation des supports de communication sur papier et en ligne afin de favoriser l'accomplissement du mandat de la Force.

### **Composante 2 : composante militaire**

29. La composante militaire de la Force continuera de mettre l'accent sur des activités qui permettent de garantir que la zone tampon demeure stable et que des conditions propices à un règlement politique global soient créées. La principale priorité demeure la prévention de toute détérioration de la situation en matière de sécurité, qui risquerait d'influer négativement sur le processus politique. Dans le cadre de ces objectifs, la composante militaire continuera d'augmenter le nombre de réunions régulières d'officiers de liaison avec les forces en présence à tous les niveaux, allant du niveau des secteurs au niveau du commandement, permettant ainsi de nouveaux échanges d'informations et améliorant les capacités de réaction face à des problèmes qui pourraient être source de désaccord ou de tension. La composante militaire continuera de s'acquitter des tâches qui lui incombent en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu et l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies grâce à la mise en pratique du concept de patrouilles motorisées. Elle continuera de s'employer à réduire les tensions entre les forces en présence et d'appliquer équitablement les règles qui régissent l'accès à la zone tampon et son utilisation, tout en s'attendant à mettre en place des mesures de confiance pour favoriser les pourparlers, telles que l'ouverture de nouveaux points de passage et la lutte antimines, comme convenu avec les parties. La composante militaire continuera également d'apporter son soutien aux composantes police et affaires civiles de la Force et à la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre.

---

#### *Réalisations escomptées*

#### *Indicateurs de succès*

2.1 Maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies

2.1.1 Diminution du nombre de violations du cessez-le-feu (2014/15 : 234; 2015/16 : 300; 2016/17 : 250)

*Produits*

- 75 796 jours-homme de patrouille motorisée, dont 70 200 jours-homme de patrouille (3 hommes par patrouille x 450 patrouilles par semaine x 52 semaines); 1 976 jours-homme de patrouille conjointe avec la Police des Nations Unies (2 hommes par patrouille x 19 patrouilles par semaine x 52 semaines); 260 jours-homme de patrouille conjointe avec le Bureau intégré de la coordination des activités civiles dans le secteur (1 homme par patrouille x 5 patrouilles par semaine x 52 semaines) et 3 360 jours-homme de patrouille aérienne (4 hommes par patrouille x 70 patrouilles par mois x 12 mois)
- 5 720 jours-homme de patrouille motorisée effectués par le groupe des observateurs militaires et des officiers de liaison, dont 1 560 dans le secteur 1 (2 hommes par patrouille x 15 patrouilles par semaine x 52 semaines); 1 872 dans le secteur 2 (2 hommes par patrouille x 18 patrouilles par semaine x 52 semaines); 2 288 dans le secteur 4 (2 hommes par patrouille x 22 patrouilles x 52 semaines)
- 10 220 jours-homme de service dans des installations des Nations Unies dans 6 camps, dont 3 285 dans le secteur 1, au camp San Martin (5 hommes x 365 jours) et au camp Roca (4 hommes x 365 jours); 2 190 dans le secteur 2, à la caserne Wolseley (6 hommes x 365 jours); 1 825 dans le secteur 4, au camp Général Stefanik (4 hommes x 365 jours) et au camp Szent István (1 homme x 365 jours); et 2 920 dans la zone protégée par les Nations Unies (8 hommes x 365 jours)
- 15 330 jours-homme de service en poste d'observation permanent (10 postes x 1 homme par poste x 3 roulements x 365 jours, et 2 postes x 2 hommes par poste x 3 roulements x 365 jours)
- 365 jours-homme de service en poste d'observation de jour (1 poste x 1 homme x 365 jours)
- 23 725 jours-homme de service pour assurer la sécurité des installations des Nations Unies dans 6 camps, dont 2 920 dans le secteur 1, aux camps San Martin et Roca (2 hommes par camp x 2 camps x 2 roulements x 365 jours); 2 920 dans le secteur 2, à la caserne Wolseley (8 hommes x 365 jours); 4 380 dans le secteur 4, aux camps Général Stefanik et Szent István (3 hommes par camp x 2 camps x 2 roulements x 365 jours); 13 505 dans la zone protégée par les Nations Unies (37 hommes x 365 jours)
- 1 320 heures de patrouille et d'appui aériens (110 heures de vol par mois x 12 mois) sur toute la longueur de la zone tampon
- 6 955 contacts quotidiens de liaison avec les forces en présence, à tous les niveaux, sur les questions concernant la zone tampon, comme suit : 1 456 au quartier général de la Force (14 contacts par semaine x 52 semaines x 2 officiers de liaison) et 5 475 au niveau des secteurs (15 contacts x 365 jours)
- 52 560 jours-homme de service dans une section de réserve d'intervention rapide, dont 17 520 en position d'astreinte à 2 heures (16 hommes par section x 3 secteurs x 365 jours); 9 855 en position d'astreinte à 30 minutes (9 hommes par section x 3 secteurs x 365 jours); 18 250 au niveau de la réserve mobile de la Force en position d'astreinte à 2 heures (25 hommes par section x 2 sections x 365 jours); 2 190 jours-homme de réserve de réaction rapide (3 hommes x 2 sections x 365 jours); 1 095 au niveau des patrouilles hélicoptérées en position d'astreinte à 30 minutes (3 hommes x 1 hélicoptère x 365 jours); 3 650 jours-homme de patrouille de police militaire (2 hommes de la police militaire de la Force par patrouille x 5 patrouilles par jour x 365 jours)
- Surveillance quotidienne de la zone tampon par télévision en circuit fermé, système de localisation de cibles, GPS et moyens d'observation nocturne
- 3 858 jours-homme d'appui, dont 1 250 auprès des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des missions de bons offices et des autres participants aux activités de renforcement de la confiance, de réconciliation et d'aide humanitaire et aux réunions des dirigeants et représentants des deux parties; 150 lors d'événements officiels; 508 jours/homme d'aide humanitaire à des activités de réapprovisionnement; 1 950 jours d'appui sous la forme d'une aide militaire lors des événements publics, notamment les pèlerinages, les commémorations, les manifestations et les rencontres entre communautés

- Déménagement de 5 champs de mines et maintien en condition et surveillance continue de 11 592 mètres de clôture entourant les 4 champs de mines situés dans la zone tampon

*Facteurs externes*

Les forces en présence coopèrent.

Tableau 6  
Ressources humaines : composante 2, composante militaire

<i>Catégorie</i>									<b>Total</b>	
<b>I. Contingents</b>										
Effectif approuvé 2015/16									<b>834</b>	
Effectif proposé 2016/17									<b>862</b>	
<b>Variation nette</b>									<b>28</b>	
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>										
<i>Volontaires des Nations Unies</i>										
<b>II. Personnel civil</b>	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>				<b>Total</b>
<b>Bureau du Commandant de la Force</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	–	–	1	2	2	–		4
Postes proposés 2016/17	–	1	–	–	1	2	2	–		4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Total (I-II)</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	1	–	–	1	2	2	–		<b>838</b>
Effectif proposé 2016/17	–	1	–	–	1	2	2	–		<b>866</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		<b>28</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Composante 3 : Police des Nations Unies

30. La composante police continuera de contribuer au maintien de l'ordre public dans la zone tampon, en mettant l'accent sur les activités civiles et le renforcement de la confiance entre les deux communautés. En intensifiant ses activités de patrouille et en continuant de mettre à profit ses relations avec les forces de police des deux parties, la Police des Nations Unies continuera de définir de meilleures stratégies de lutte contre la criminalité et facilitera, le cas échéant, les enquêtes sur les infractions commises dans la zone tampon. À cette fin, elle continuera de rechercher des moyens de promouvoir la coopération entre les services de police des deux parties dans les affaires criminelles touchant les deux communautés. Ces efforts permettront également de renforcer son appui aux composantes militaire et civile de la Force et à leurs activités. Par ailleurs, la Police des Nations Unies continuera de prêter son concours aux missions de bons offices du Secrétaire général concernant l'application des mesures de confiance; plus précisément, elle facilitera les réunions du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, et fournira

une assistance technique à la salle de communication mixte dont elle assurera également la surveillance. Elle continuera aussi de contribuer au bon fonctionnement de cinq points de passage, dont le nombre devrait passer à sept en 2016.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.1 Renforcement du maintien de l'ordre dans la zone tampon

3.1.1 Baisse du nombre d'incidents ou de violations graves grâce au renforcement des mesures de prévention et à la coopération avec les services de police des deux parties et d'autres entités chargées du maintien de l'ordre (2014/15 : 177; 2015/16 : 165; 2016/17 : 160)

*Produits*

- 5 840 jours-homme de patrouille de la Police des Nations Unies (2 policiers par équipe x 8 équipes de police x 365 jours)
- 2 555 jours-homme de surveillance des points de passage assurée par la Police des Nations Unies (1 policier par point de passage x 7 points de passage x 365 jours)
- 520 jours-homme d'assistance humanitaire fournie par la Police des Nations Unies aux Chypriotes grecs et aux maronites dans la partie nord et aux Chypriotes turcs dans la partie sud (2 policiers x 5 jours par semaine x 52 semaines)
- 3 952 jours-homme de contribution de la Police des Nations Unies aux activités liées à la réglementation de l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles (7 policiers x 5 jours par semaine x 52 semaines = 1 820; plus 41 policiers x 1 jour par semaine x 52 semaines = 2 132)
- 312 jours-homme de contribution de la Police des Nations Unies aux activités de liaison avec les autorités de police des deux parties et d'autres entités chargées du maintien de l'ordre (2 policiers x 3 jours de réunion par semaine x 52 semaines)
- 728 jours-homme de contribution de la Police des Nations Unies à l'organisation d'escortes au point de passage de Limnitis/Yeşilirmak (2 policiers par jour x 7 jours par semaine x 52 semaines)
- 48 jours-homme d'assistance technique de la Police des Nations Unies au Comité technique de la criminalité et des questions pénales (1 policier x 1 jour de réunion par semaine x 48 semaines)
- 260 jours-homme de contribution de la Police des Nations Unies aux activités de liaison et de surveillance de la salle de communication mixte (1 policier x 5 jours par semaine x 52 semaines)

*Facteurs externes*

Les autorités de police des deux parties coopèrent.

## Tableau 7

**Ressources humaines : composante 3, Police des Nations Unies**

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2015/16	<b>69</b>
Effectif proposé 2016/17	<b>69</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Conseiller principal pour les questions de police</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Postes proposés 2016/17	–	–	1	–	–	1	1	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (I-II)</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	1	–	–	1	1	–	71
Effectif proposé 2016/17	–	–	1	–	–	1	1	–	71
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

#### Composante 4 : appui

31. La composante appui continuera de fournir des services logistiques et administratifs et un soutien en matière de sécurité efficaces et rationnels afin de contribuer à la mise en œuvre du mandat de la Force par l'exécution des produits prévus, l'amélioration des services et la réalisation de gains d'efficacité. Elle fournira un appui à 888 militaires, 69 membres de la Police des Nations Unies et 158 membres du personnel civil. Cet appui englobera tous les types de services, y compris l'exécution de programmes sur le VIH/sida, l'administration du personnel, les services financiers, les soins de santé, l'amélioration des conditions d'hébergement des troupes, les services informatiques et les communications, les transports aériens et terrestres, et les opérations d'approvisionnement et de reconstitution des stocks.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
4.1 Fourniture à la mission d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité	4.1.1 Inventaire physique de 100 % des biens durables de la mission avant la fin de l'exercice (2014/15 : 100 %; 2015/16: 100 %. 2016/17: 100 %) 4.1.2 Réalisation de 100 % des objectifs par rapport aux valeurs de référence fixées dans les indicateurs de résultats retenus pour la gestion du matériel (2014/15 : 88,46%; 2015/16 : 100 % 2016/17: 100 %) 4.1.3 Réduction au maximum du nombre d'accidents de la route (2014/15 : 3,75 par mois; 2015/16 : 3 par mois; 2015/16 : 3 par mois)

#### Produits

##### Amélioration des services fournis

- Augmentation de la largeur de bande des communications par liaisons hertziennes aux secteurs de 100 Mbps à 400 Mbps, qui donnera lieu à un temps d'attente moins élevé et à un plus grand transfert de données

### **Militaires, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement de 888 soldats des contingents et de 69 agents de la Police des Nations Unies, en moyenne
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et relevant du soutien logistique autonome pour 836 membres des contingents (à l'exclusion des officiers d'état-major)
- Fourniture et entreposage de rations pour 836 membres des contingents (à l'exclusion des officiers d'état-major) et de rations de combat et d'eau en bouteille pour 888 membres des contingents (y compris les officiers d'état-major) dans 6 postes militaires
- Administration de 158 civils (39 agents recrutés sur le plan international et 119 recrutés sur le plan national)
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline et de lutte contre l'exploitation sexuelle et les sévices sexuelles pour l'ensemble du personnel militaire, du personnel civil et du personnel de police, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et des recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute professionnelle
- Application des procédures de la Commission d'enquête conformément aux directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions

### **Installations et infrastructures**

- Remise en état et entretien de 6 bases, de 12 bases de patrouille et postes d'observation et de 8 postes de la Police des Nations Unies, avec en moyenne 3 500 interventions effectuées chaque année pour répondre aux demandes
- Services d'assainissement pour 18 locaux entièrement occupés, comprenant l'évacuation des eaux usées et le ramassage, l'élimination et le recyclage des ordures
- Exploitation et entretien de 90 groupes électrogènes appartenant à l'ONU pour l'ensemble de la mission
- Exploitation et entretien de 15 conteneurs réfrigérés et de 12 congélateurs-chambres
- Entretien et réfection de 100 km de piste de patrouille en moyenne
- Entretien de 17 aires de poser d'hélicoptères
- Approvisionnement en gazole pour les groupes électrogènes (112 000 litres) et en fioul domestique (106 500 litres)
- Lancement de campagnes d'information trimestrielles visant à sensibiliser les utilisateurs finals à la nécessité de conserver constamment l'énergie ainsi qu'à solliciter leurs réactions afin d'améliorer les mesures de conservation

### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 304 véhicules, dont 10 véhicules blindés, au quartier général de la Force (172 véhicules appartenant à l'ONU, 32 appartenant aux contingents et 100 véhicules de location)
- Poursuite du programme de sécurité routière et d'évaluation des aptitudes à la conduite pour tout le personnel des Nations Unies
- Approvisionnement en essence (32 007 litres) et en gazole (768 101 litres)

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 3 hélicoptères (dont 1 de réserve fourni à titre gracieux pour remplacer l'un des 2 autres lors des opérations d'entretien ou durant une immobilisation)

- Distribution de 233 800 litres de carburants et de lubrifiants pour les transports aériens

### **Communications**

- Appui à l'exploitation et entretien de 2 liaisons terrestres louées permettant à la mission de recevoir et de transmettre des données de manière sécurisée ou non : 1 liaison louée entre Nicosie et Valence (Espagne) et 1 ligne louée entre Chypre et le camp Ziouani (Israël)
- Appui à l'exploitation et entretien de 5 réseaux satellitaires mondiaux à large bande, 2 terminaux satellite portables, 10 centraux téléphoniques, 31 liaisons hertziennes, 1 émetteur à haute fréquence et 17 émetteurs à ultra-haute fréquence
- Appui à l'exploitation et entretien de 13 sites de production d'électricité à énergie solaire pour les sites du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
- Appui à l'exploitation et entretien du Système d'intégration et de diffusion des données géospatiales qui permet aux composantes de la mission d'accéder à la cartographie numérique

### **Informatique**

- Appui à l'exploitation et entretien du réseau informatique, comprenant 10 serveurs, 125 clients légers, 258 ordinateurs de bureau, 60 ordinateurs portables, 64 imprimantes et 32 expéditeurs numériques répartis sur 25 sites
- Appui à l'exploitation et entretien du réseau local sans fil

### **Santé**

- Exploitation et entretien de 7 postes de premiers secours et de 6 installations médicales de niveau I (2 hôpitaux appartenant à des contingents et 4 structures médicales appartenant à l'ONU)
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies en poste à Chypre, avec 7 établissements médicaux externes répartis sur 4 sites
- En collaboration avec le Groupe du VIH/sida de la FINUL, mise en œuvre de 2 campagnes de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à l'intention de toutes les catégories de personnel de la Force
- Campagne en faveur des changements sociaux et comportementaux pour la prévention du VIH, au moyen notamment de la sensibilisation, de l'éducation par les pairs, de l'information, de l'éducation et des supports de communication pour tout le personnel de la Force

### **Sécurité**

- Fourniture hebdomadaire de conseils en matière de sécurité au responsable désigné/chef de Mission et au Conseil de gestion
- Établissement, actualisation et présentation de documents essentiels relatifs à la sécurité, notamment le plan de sécurité pour le pays, les évaluations des risques de sécurité, les comptes rendus d'incident, les mises à jour et bilans relatifs à la sécurité et les rapports portant sur les opérations d'évacuation et de réception
- Coordination de la protection rapprochée offerte aux hauts responsables de la Force et aux personnalités en visite
- Contrôle semestriel des conditions de sécurité aux domiciles du responsable désigné/chef de mission et d'autres membres du personnel
- Séances de formation initiale à la sécurité et cours de formation de base/exercices en matière de sécurité incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la mission

- Organisation de séances de sensibilisation aux questions de sécurité et d'information sur les plans d'urgence pour l'ensemble du personnel de la mission

*Facteurs externes* : Les fournisseurs et prestataires de services sont en mesure de livrer les marchandises et de fournir les services prévus dans les contrats

Tableau 8  
Ressources humaines : composante 4 (appui)

<i>Catégorie</i>									<b>Total</b>	
<b>I. Contingents</b>										
Effectif approuvé 2015/16									<b>26</b>	
Effectif proposé 2016/17									<b>26</b>	
<b>Variation nette</b>									<b>–</b>	
<b>II. Personnel civil</b>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>				
<b>Section de la sécurité</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	–	1	<b>2</b>	3	–	<b>5</b>	
Postes proposés 2016/17	–	–	1	–	1	<b>2</b>	3	–	<b>5</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Bureau du Chef de l'appui à la mission</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	–	–	1	<b>2</b>	2	–	<b>4</b>	
Postes proposés 2016/17	–	1	1	–	1	<b>3</b>	5	–	<b>8</b>	
<b>Variation nette<sup>b</sup></b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	<b>3</b>	–	<b>4</b>	
<b>Groupe de gestion des biens</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	–	6	–	<b>6</b>	
Postes proposés 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette<sup>c</sup></b>	–	–	–	–	–	–	<b>(6)</b>	–	<b>(6)</b>	
<b>Section de la gestion des ressources humaines</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	–	–	<b>1</b>	5	–	<b>6</b>	
Postes proposés 2016/17	–	–	1	–	–	<b>1</b>	5	–	<b>6</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section des finances et du budget</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	–	–	<b>1</b>	10	–	<b>11</b>	
Postes proposés 2016/17	–	–	1	–	–	<b>1</b>	10	–	<b>11</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
<b>Section des achats</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	–	–	1	7	–	8
Postes proposés 2016/17	–	–	1	–	–	1	7	–	8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	7	7	14	–	21
Postes proposés 2016/17	–	–	–	1	8	9	12	–	21
<b>Variation nette<sup>d</sup></b>	–	–	–	1	1	2	(2)	–	–
<b>Services d'appui intégrés</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	1	3	54	–	57
Postes proposés 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette<sup>e</sup></b>	–	–	(1)	(1)	(1)	(3)	(54)	–	(57)
<b>Section du génie et de la gestion des installations</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2016/17	–	–	–	1	–	1	20	–	21
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	1	20	–	21
<b>Section de la prestation de services</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2016/17	–	–	–	–	1	1	23	–	24
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	1	23	–	24
<b>Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2016/17	–	–	–	–	–	–	16	–	16
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	16	–	16
<b>Total partiel, personnel civil</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	5	1	10	17	101	–	118
Postes proposés 2016/17	–	1	5	2	11	19	101	–	120
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	1	2	–	–	2
<b>Total (I-II)</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	5	1	10	17	101	–	144

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Effectif proposé 2016/17	–	1	5	2	11	19	101	–	146
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	1	2	–	–	2

<sup>a</sup> Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Voir tableaux 9 et 10.

<sup>c</sup> Voir tableau 11.

<sup>d</sup> Voir tableau 12.

<sup>e</sup> Voir tableau 14.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes*

### Bureau du Chef de l'appui à la mission

Tableau 9

#### Ressources humaines : équipe des collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	} Depuis les Services d'appui intégrés
	+1	P-5	Chef adjoint de l'appui à la mission	Réaffectation	
<b>Variation nette<sup>a</sup></b>	<b>+2</b>				

<sup>a</sup> Voir tableau 8.

### Bureau du Chef de l'appui à la mission

Tableau 10

#### Ressources humaines : Groupe des réclamations, de la cession du matériel et de la coordination des secteurs

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	GN	Assistant aux réclamations	Transfert	Depuis le Groupe de la gestion des biens
	+1	GN	Commis d'administration de secteur	Réaffectation	Depuis les Services d'appui intégrés
<b>Variation nette<sup>a</sup></b>	<b>+2</b>				

<sup>a</sup> Voir tableau 8.

32. Dans le cadre de la restructuration de la Division de l'appui à la mission, telle que décrite au paragraphe 12 ci-dessus, il est proposé de réaffecter un poste de chef adjoint de l'appui à la mission (P-5), comme indiqué dans le tableau 9. Le titulaire de ce poste, anciennement Chef des Services d'appui intégrés, deviendra Chef adjoint de l'appui à la mission. Agissant en étroite collaboration avec le Chef de l'appui à la mission, il sera chargé de superviser la Section des ressources humaines,

la Section des finances et du budget, le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la Section du génie et de la gestion des installations et la Section de la prestation de services. Toujours dans le même contexte, il est également proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), comme indiqué dans le tableau 9.

33. Dans le cadre de la restructuration de la Division de l'appui à la mission, telle que décrite au paragraphe 12 ci-dessus, il est proposé de créer un Groupe des réclamations, de la cession du matériel et de la coordination des secteurs. Le Groupe, qui fera partie de l'équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission, sera chargé d'améliorer la gestion des avoirs de la Force, notamment les procédures de comptabilisation en pertes et de cession du matériel. Il est proposé de le doter d'un effectif composé de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (GN) : 1 assistant aux réclamations et 1 commis d'administration de secteur. Dans ce contexte et comme indiqué dans le tableau 10, il est proposé de transférer un poste d'assistant aux réclamations (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de réaffecter un poste de commis d'administration de secteur, en vue d'aider le titulaire du poste de fonctionnaire d'administration dans ses tâches d'appui administratif et logistique aux militaires, au personnel de police et aux autres composantes importantes du Secteur 4.

Tableau 11

**Ressources humaines : Groupe de la gestion des biens**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	GN	Assistant aux réclamations	Transfert	Au Groupe des réclamations, de la cession du matériel et de la coordination des secteurs
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>				
	-2	GN	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Transfert	À la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	-2	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	
	-1	GN	Assistant à la réception et à l'inspection/au matériel appartenant aux contingents	Transfert	
<b>Total partiel</b>	<b>-5</b>				
<b>Variation nette<sup>a</sup></b>	<b>-6</b>				

<sup>a</sup> Voir tableau 8.

34. Le transfert du poste d'assistant chargé des réclamations (agent des services généraux recruté sur le plan national) est indiqué au paragraphe 33 ci-dessus. Dans le cadre de la restructuration décrite au paragraphe 12 ci-dessus, le Groupe de la gestion des biens sera intégré à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. À cet égard, il est proposé de transférer cinq postes d'agent

des services généraux recruté sur le plan national (2 assistants au contrôle du matériel et aux stocks, 2 assistants à la réception et à l'inspection et 1 assistant à la réception et à l'inspection/au matériel appartenant aux contingents), comme indiqué dans le tableau 11 ci-dessus.

Tableau 12

**Ressources humaines : Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-3	Spécialiste des systèmes d'information géospatiale	} Création	
	+1	SM	Assistant d'information géospatiale		
<b>Total partiel</b>	<b>+2</b>				
	-1	GN	Assistant responsable des entrepôts	Transfert	} À la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	-1	GN	Commis aux entrepôts	Transfert	
<b>Total partiel</b>	<b>-2</b>				
<b>Variation nette<sup>a</sup></b>	<b>-</b>				

<sup>a</sup> Voir tableau 8.

35. Afin de réaménager la structure de l'UNFICYP pour la faire correspondre à celle des autres missions de maintien de la paix, il est proposé que la Section de l'informatique soit rebaptisée Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications. La Section fournira des informations géographiques et sera toujours chargée de fournir des solutions en matière de technologies de l'informatique et des télécommunications à la Force pour lui permettre d'exécuter son mandat avec efficacité et économie. Actuellement, l'UNFICYP compte sur la composante militaire pour répondre à ses besoins en matière de système d'information géographique. Compte tenu de l'intensification des activités civiles dans la zone tampon, notamment à la suite de l'ouverture de nouveaux points de passage et des opérations de déminage, ainsi que des décisions arrêtées et des souhaits exprimés par les dirigeants des deux communautés, le système d'information géographique de la Force doit être amélioré.

36. En conséquence, et comme indiqué dans le tableau 12, il est proposé de créer deux postes [1 responsable de l'information géospatiale (P-3) et 1 assistant en information géospatiale (agent du Service mobile)] pour renforcer la capacité de la Force à recueillir des informations géographiques grâce à l'utilisation de la technologie d'imagerie numérique. La création de ces deux postes permettra de donner à la Force les moyens de mettre à jour les informations sur le terrain, de fournir une vue d'ensemble précise de l'état d'avancement de la zone tampon, des champs de mines aux zones agricoles. Les informations recueillies seront corrélées et présentées rapidement pour éclairer la procédure de prise de décisions stratégiques. Dans le cadre de la restructuration de la Division de l'appui à la mission, et comme indiqué dans le tableau 12 ci-dessus, il est proposé de transférer

deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 assistant aux entrepôts et 1 commis aux entrepôts).

Tableau 13

**Ressources humaines : Services d'appui intégrés**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-5	Chef, Services d'appui intégrés	Transfert	Au Bureau du Chef de l'appui à la mission, comme Chef adjoint de l'appui à la mission
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>				
	-1	GN	Commis aux entrepôts	Transfert	Au Groupe des réclamations, de la cession du matériel et de la coordination des secteurs comme commis d'administration de secteur
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>				
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Chef de l'appui à la mission
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>				
	-1	P-3	Chef de la Section du génie	Transfert	À la Section du génie et de la gestion des installations
	-1	GN	Électricien	Transfert	
	-1	GN	Assistant pour les questions de santé et de sécurité	Transfert	
	-1	GN	Assistant à la rédaction	Transfert	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
	-1	GN	Contremaître	Transfert	
	-2	GN	Agent de maintenance	Transfert	
	-2	GN	Électricien	Transfert	
	-1	GN	Mécanicien (groupes électrogènes)	Transfert	
	-4	GN	Technicien chauffage, ventilation et climatisation	Transfert	
	-2	GN	Menuisier	Transfert	
	-1	GN	Plombier	Transfert	
	-1	GN	Maçon	Transfert	
	-1	GN	Peintre	Transfert	
	-1	GN	Agent de maintenance	Transfert	
<b>Total partiel</b>	<b>-21</b>				

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	SM	Chef des approvisionnements	Transfert	À la Section de la prestation de services
-1	GN	Assistant (stocks et approvisionnement)	Transfert	
-1	GN	Commis (stocks et approvisionnement)	Transfert	
-1	GN	Assistant (stocks et approvisionnement)	Transfert	
-1	GN	Commis (approvisionnement)	Transfert	
-1	GN	Agent de maintenance	Transfert	
-1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
-1	GN	Assistant principal chargé des transports	Transfert	
-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
-1	GN	Répartiteur [parc véhicules]	Transfert	
-1	GN	Superviseur de l'entretien et des réparations	Transfert	
-2	GN	Assistant (transports)	Transfert	
-1	GN	Assistant (stocks et approvisionnement)	Transfert	
-1	GN	Commis chargé des opérations aériennes	Transfert	
-8	GN	Chauffeur	Transfert	
-1	GN	Électricien	Transfert	
<b>Total partiel</b>	<b>-24</b>			
-1	GN	Assistant (finances)	Transfert	À la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
-1	GN	Assistant (budget)	Transfert	
-1	GN	Assistant (transports)	Transfert	
-2	GN	Assistant (stocks et approvisionnement)	Transfert	
-1	GN	Manutentionnaire	Transfert	
-1	GN	Superviseur des entrepôts	Transfert	
-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
-1	GN	Commis (approvisionnement)	Transfert	
<b>Total partiel</b>	<b>-9</b>			
<b>Variation nette<sup>a</sup></b>	<b>-57</b>			

<sup>a</sup> Voir tableau 8.

37. Dans le cadre de la restructuration décrite au paragraphe 12 ci-dessus, les Services d'appui intégrés seront remplacés par une Section du génie et de la gestion des installations, une Section de la prestation de services et une Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. En plus de faire correspondre la structure organisationnelle de l'UNFICYP à celle des autres missions de maintien de la paix, la modification proposée relative aux Services d'appui intégrés permettra à la Force de rationaliser sa façon de superviser la gestion et de renforcer l'efficacité et l'efficience de ses services. La nouvelle structure pourra s'adapter plus facilement à l'évolution de la situation sur le terrain et permettra à la Force de mieux exécuter son mandat.

38. La réaffectation du poste de chef des Services d'appui intégrés au Bureau du Chef de l'appui à la mission est décrite au paragraphe 32 ci-dessus et celle du poste de commis aux entrepôts est expliquée au paragraphe 33 ci-dessus. Le transfert du poste d'assistant administratif au Bureau du Chef de l'appui à la mission est expliqué au paragraphe 32 ci-dessus.

39. Dans le cadre de la restructuration de la Division de l'appui à la mission de l'UNFICYP, telle que décrite au paragraphe 12 ci-dessus, il est proposé de transférer 21 postes à la Section du génie et de la gestion des installations, comme indiqué dans le tableau 13. Il est également proposé dans le même tableau que 24 postes soient transférés à la Section de la prestation de services et que 9 postes soient transférés à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

#### **Section du génie et de la gestion des installations**

40. La Section du génie et de la gestion des installations sera chargée des travaux de construction, d'entretien et de remise en état des installations, y compris les pistes de patrouille et les sites d'atterrissage, ainsi que des services publics de distribution et des questions d'hygiène du milieu et de sécurité. Conformément à la restructuration de la Division de l'appui à la mission, les effectifs proposés pour la Section s'élèveront à 21 postes (1 P-3 et 20 GN). Les transferts proposés à la Section figurent au tableau 13 et sont expliqués au paragraphe 39 ci-dessus.

#### **Section de la prestation de services**

41. La Section de la prestation de services sera chargée de la gestion des rations, des services des aéroports et des services de transports terrestres. Elle sera chargée d'améliorer l'efficience, la réactivité, l'efficacité et l'indice de satisfaction des clients en matière de prestation de services. Conformément à la restructuration de la Division de l'appui à la mission, les effectifs proposés pour la Section s'élèveront à 24 postes (1 SM et 23 GN). Les transferts proposés à la Section figurent au tableau 13 et sont expliqués au paragraphe 39 ci-dessus.

#### **Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement**

42. La Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement sera chargée de la planification des acquisitions, de l'acquisition de biens et de l'entreposage intégré. En améliorant la planification de l'approvisionnement, la gestion et l'administration du matériel et la procédure d'achat, la Section contribuera à optimiser l'utilisation des ressources. Conformément à la restructuration de la Division de l'appui à la mission, les effectifs proposés pour la Section s'élèveront à 16 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Les transferts proposés depuis le

Groupe de la gestion des biens (5 postes) figurent au tableau 11 et sont expliqués au paragraphe 34 ci-dessus. Les transferts proposés depuis la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (2 postes) figurent au tableau 12 et sont expliqués au paragraphe 36 ci-dessus. Les transferts proposés depuis les Services d'appui intégrés (9 postes) figurent au tableau 13 et sont expliqués au paragraphe 39 ci-dessus.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2014/15)	Montant alloué (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	21 356,9	21 226,7	21 127,8	(98,9)	(0,5)
Police des Nations Unies	2 327,1	2 359,5	2 165,4	(194,1)	(8,2)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>23 684,0</b>	<b>23 586,2</b>	<b>23 293,2</b>	<b>(293,0)</b>	<b>(1,2)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	5 939,3	5 558,8	5 932,6	373,8	6,7
Personnel recruté sur le plan national	7 863,1	7 417,5	7 775,4	357,9	4,8
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	170,4	192,0	192,0	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>13 972,8</b>	<b>13 168,3</b>	<b>13 900,0</b>	<b>731,7</b>	<b>5,6</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	50,2	45,0	48,0	3,0	6,7
Voyages	275,5	276,0	283,0	7,0	2,5
Installations et infrastructures	7 112,9	7 917,1	7 642,2	(274,9)	(3,5)
Transports terrestres	2 486,0	2 313,0	2 721,3	408,3	17,7
Transports aériens	2 642,5	2 572,7	2 670,5	97,8	3,8
Transports maritimes ou fluviaux	16,2	–	–	–	–
Communications	595,7	703,8	746,2	42,4	6,0
Informatique	1 329,7	966,6	1 018,5	51,9	5,4
Santé	447,5	361,7	491,4	129,7	35,9
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	581,5	628,1	2 678,0	2 049,9	326,4
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>15 537,7</b>	<b>15 784,0</b>	<b>18 299,1</b>	<b>2 515,1</b>	<b>15,9</b>
<b>Total brut</b>	<b>53 194,5</b>	<b>52 538,5</b>	<b>55 492,3</b>	<b>2 953,8</b>	<b>5,6</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 236,0	2 091,8	2 283,4	191,6	9,2
<b>Total net</b>	<b>50 958,5</b>	<b>50 446,7</b>	<b>53 208,9</b>	<b>2 762,2</b>	<b>5,5</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>a</sup>	595,1	1 068,3	710,2	(358,1)	(33,5)
<b>Total</b>	<b>53 789,6</b>	<b>53 606,8</b>	<b>56 202,5</b>	<b>2 595,7</b>	<b>4,8</b>

<sup>a</sup> Les prévisions des dépenses pour 2016/17 tiennent compte du montant de 710 200 dollars versé par le Gouvernement chypriote.

## B. Contributions non budgétisées

43. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	917,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>917,2</b>

<sup>a</sup> Valeur marchande, selon les estimations de la Force, du coût des postes d'observation et des bureaux et logements mis gracieusement à la disposition des contingents et des unités de police des Nations Unies par le Gouvernement chypriote, y compris le complexe du quartier général de la Force.

## C. Gains d'efficience

44. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	60,8	Les nouveaux panneaux solaires installés au cours de l'exercice 2014/15 permettent toujours à la mission de réduire les dépenses liées au carburant utilisé pour le chauffage des installations  La connexion de deux postes d'observation au réseau électrique national et l'achat de groupes électrogènes économes en combustible permettront de réduire la consommation énergétique de ces appareils  La prise en compte des services d'entretien dans les services après-vente fournis par le prestataire dans le cadre du contrat relatif à un nouveau système de vidéosurveillance permettra de réduire les dépenses liées à l'entretien et à la réparation du système
Transports aériens	5,0	De nouvelles améliorations relatives aux procédures d'analyse des carburants permettront de réduire le gaspillage de carburant lors des opérations aériennes
<b>Total</b>	<b>65,8</b>	

## D. Taux de vacance

45. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu		
	2014/15	Taux effectif 2015/16	Projection 2016/17
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	0,2	1,0	1,0
Police des Nations Unies	7,2	3,0	10,0
Unités de police constituées	–	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	5,4	2,6	5,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	0,9	0,0	10,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	0,0	2,0	3,0

46. Les taux de vacance proposés pour les militaires et le personnel de police tiennent compte des déploiements récents. Les taux de vacance proposés pour le personnel recruté sur les plans international et national, les Volontaires des Nations Unies et les agents fournis par des gouvernements tiennent compte du taux de vacance moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours, des schémas d'occupation des postes observés dans le passé et des changements proposés concernant les effectifs.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

47. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 sont calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	1 238,1	–	<b>1 238,1</b>
Soutien logistique autonome	189,0	–	<b>189,0</b>
<b>Total</b>	<b>1 427,1</b>	–	<b>1 427,1</b>

Facteurs applicables à la mission	Pourcentage	Date	
		Date d'entrée en vigueur	du dernier examen
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la mission</b>			
Contraintes du milieu	–	–	–
Usage opérationnel intensif	–	–	–

Catégorie	Montant prévu		Total
	Contingents	Unités de police constituées	
Actes d'hostilité ou abandon forcé	–	–	–
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,25-3,75		

## F. Formation

48. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	8,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	82,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	31,2
<b>Total</b>	<b>121,2</b>

49. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel recruté sur le plan national			Militaires et personnel de police		
	Nombre effectif 2014/15	Nombre prévu 2015/16	Nombre proposé 2016/17	Nombre effectif 2014/15	Nombre prévu 2015/16	Nombre proposé 2016/17	Nombre effectif 2014/15	Nombre prévu 2015/16	Nombre proposé 2016/17
Formation interne	2	–	3	22	7	18	–	–	–
Formation externe <sup>a</sup>	7	8	17	17	9	11	4	1	5
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>39</b>	<b>16</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

50. Le programme de formation pour l'exercice 2016/17, au titre duquel des crédits d'un montant de 121 200 dollars ont été demandés, vise à renforcer les compétences techniques des membres de la Force, grâce à différents programmes de formation interne et externe. Les séances de formation porteront sur les domaines suivants : administration, budget, finances, gestion des ressources humaines,

informatique, ordre public, compétences en matière d'encadrement, développement organisationnel, gestion des contrats, protection des civils, génie, transports terrestres, sécurité et gestion des biens. L'augmentation du nombre de participants (personnel civil et militaire) s'explique par la proposition tendant à augmenter les effectifs civils et les effectifs des troupes, ainsi que par les mesures actuellement appliquées pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national.

## G. Services de détection des mines et de déminage

51. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	1 949,4

52. Au cours de l'exercice 2016/17, la Force poursuivra les activités de déminage qu'elle avait entamées durant l'exercice 2015/16, et contribuera ainsi à renforcer les mesures de confiance actuellement appliquées et, à terme, à faire de Chypre une zone exempte de mines. Le projet de budget pour l'exercice 2016/17 prévoit un montant de 1 949 400 dollars pour des services qui seront gérés et supervisés par le Service de la lutte antimines et obtenus sous contrat par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Ce montant est compatible avec les dépenses liées aux contrats accordés au terme du processus de passation des marchés concurrentiel de l'ONU dans le cadre d'activités semblables. Le montant prévu comprend les frais liés à l'administration du personnel, aux voyages et aux services contractuels, ainsi que les autres dépenses opérationnelles. Le programme portera sur : a) des levés non techniques des zones dangereuses; b) des levés techniques des champs de mines au moyen de techniques d'exploration spéciales visant à déterminer la nature et l'étendue exactes de la menace (sous réserve des résultats des levés non techniques); c) l'élimination des engins explosifs; d) l'élimination des mines terrestres et d'autres engins explosifs; e) l'enlèvement des débris de guerre, s'il y a lieu. Il est prévu de déminer au moins cinq sites durant l'exercice 2016/17.

## III. Analyse des variations<sup>1</sup>

53. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B au présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(98,9)	(0,5 %)

**• Paramètres budgétaires : application de la résolution 67/261 de l'Assemblée générale relative à la relève des contingents**

54. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la diminution du nombre de relèves des troupes d'environ 50 % par rapport aux relèves prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16. Cela fait suite à la modification de la fréquence des relèves, passée de 6 mois à 12 mois pour les contingents déployés après le 1<sup>er</sup> janvier 2015, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/261. Cette diminution est en partie compensée par : a) l'augmentation, décidée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2263 (2016), de l'effectif autorisé de la Mission, qui est passé des 860 militaires prévus dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16 à 888 militaires; b) l'incidence du taux unique de remboursement pour les dépenses relatives aux contingents, approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 68/281, qui est fixé à 1 365 dollars alors qu'il était de 1 332 dollars dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(194,1)	(8,2 %)

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

55. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de 10,0 % lors du calcul des dépenses relatives à l'indemnité de subsistance des militaires, aux voyages (déploiement, relève et rapatriement), ainsi qu'aux rations, à comparer au taux de 3,0 % qui avait été utilisé pour le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	373,8	6,7 %

**• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

56. L'augmentation des dépenses prévues par rapport à l'exercice 2015/16 s'explique principalement par le fait qu'il est proposé de créer six nouveaux postes. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des traitements par rapport à ceux appliqués dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16, et par l'application d'un taux de vacance de 5,0 % lors du calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan international, par rapport au taux de 2,6 % appliqué dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	357,9	4,8 %

**• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

57. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la proposition de créer deux nouveaux postes et par le fait que, par rapport au point

médian du barème des traitements appliqué dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16, l'échelon moyen utilisé pour calculer les traitements du personnel recruté sur le plan national a été revu à la hausse, compte tenu de l'occupation des postes actuelle, dont il ressort qu'une part importante de fonctionnaires justifient d'une longue période de service. Cette augmentation est en partie compensée par l'application d'un taux de vacance de 10 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 3 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national lors du calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan national, par rapport aux taux de 0 % et 2 % appliqués respectivement dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(274,9)	(3,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

58. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse des dépenses au titre des services d'utilité publique et d'élimination des déchets résultant de la baisse des prix de l'électricité et des conditions favorables prévues par le contrat actuel relatif aux services d'élimination des déchets. Pour compenser cette diminution, il est proposé d'installer des panneaux solaires supplémentaires qui permettront à la Force de porter à 50 % la part d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici à 2020.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	408,3	17,7%

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

59. L'augmentation des dépenses prévues est principalement imputable à la proposition tendant à acheter neuf véhicules pour remplacer ceux dont la durée de vie utile est dépassée, ainsi qu'à l'augmentation de 60 % du prix de la location de camionnettes prévue dans le nouveau contrat de location.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	42,4	6,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

60. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation prévue des frais de communication liés à la poursuite de l'utilisation de la ligne louée entre Chypre et Valence qui, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, ne seront plus partagés avec la FINUL.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	51,9	5,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

61. L'augmentation des ressources s'explique principalement par l'achat d'équipement informatique pour remplacer le matériel obsolète et par l'achat de nouvelles licences de logiciel pour répondre à l'augmentation proposée du nombre d'effectifs.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	129,7	35,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

62. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation anticipée des dépenses liées aux services médicaux qui seront fournis au personnel des contingents, prévisions établies sur la base de la structure des dépenses antérieures.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	2 049,9	326,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

63. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'élargissement du champ d'action du programme de lutte antimines pour y intégrer le déminage de secteurs situés dans la zone tampon et à proximité, comme expliqué au paragraphe 52 ci-dessus.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

64. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre portent sur les points suivants :**

a) **Ouverture d'un crédit de 55 492 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, dont un montant de 24 236 300 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par les Gouvernements chypriote (17 736 300 dollars) et grec (6,5 millions de dollars);**

b) **Mise en recouvrement du montant de 31 256 000 dollars, qui correspond au solde du crédit dont l'ouverture est demandée à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 2 604 666 dollars par mois.**

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/296 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale**

**A. Assemblée générale**

Questions transversales

(Résolution 69/307)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 28).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 31).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en exigeant de la direction des missions qu'elle vérifie le nombre d'articles détenus en stocks avant d'entreprendre tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 33).

Dans le cadre de « L'initiative 2020/50 pour le verdissement : utilisation d'énergies alternatives et renouvelables dans les missions », qui cherche à porter, d'ici à 2020, à 50 % la part d'électricité produite par des sources d'énergies renouvelables pour approvisionner les missions, la Force propose d'exécuter deux projets d'installation de panneaux solaires (au camp General Stefanik (Famagusta) et au camp des Bérêts bleus, poste n° 1) durant l'exercice 2016/17. Le projet devrait être mené à bien en trois ans pour un coût total d'environ 2,4 millions de dollars.

Les fournisseurs locaux continueront d'être en charge de projets de construction à petite et moyenne échelle, ce qui contribuera au renforcement des moyens locaux et à l'économie locale.

Les responsables ont pour instruction d'établir des plans de demandes d'achats de qualité ainsi que des cahiers des charges dans lesquels figurent clairement les critères d'évaluation et les objectifs de référence. Concernant la gestion des biens, la Force a mis en place un système solide qui permet aux responsables de comparer les niveaux de stocks requis aux niveaux recommandés et ainsi de veiller à ce que les niveaux des stocks de réserve restent optimaux et que le stock excédentaire apparaisse dans le système d'inventaire mondial et puisse être redistribué aux autres missions de maintien de la paix. Les niveaux de stocks requis sont contrôlés au moyen des rapports auxquels toutes les unités administratives ont accès et des rapports mensuels envoyés à tous les responsables par le Groupe de la gestion des biens.

Prie également le Secrétaire général de définir clairement dans les projets de budget les besoins en construction des missions, notamment en présentant, s'il l'estime nécessaire, des plans pluriannuels, de s'attacher encore à améliorer tous les aspects de la planification des projets, en particulier les hypothèses servant de base à l'établissement des budgets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 36).

Rappelle les paragraphes 137 et 143 du rapport du Comité consultatif, accueille favorablement la mise en service du système de gestion des informations aériennes dans toutes les opérations de maintien de la paix détenant des moyens aériens et entend être tenue informée de toute amélioration intervenant dans le domaine des opérations aériennes (par. 37).

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles aient aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes (par. 51).

Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que tous les membres du personnel soient parfaitement au fait de leurs responsabilités et continuent de se conformer aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation, dès leur arrivée dans la zone de la mission et tout au long de leur déploiement (par. 54).

La Force n'a prévu aucun projet de construction majeur pour l'exercice 2016/17. Les projets qui seront mis en œuvre concernent la rénovation ou la modification des infrastructures déjà existantes de la Force.

Le système de gestion des informations aériennes de la mission a été mis en service en novembre 2015. Tous les vols y sont enregistrés. Les opérations aériennes consistent essentiellement à assurer les patrouilles et les besoins opérationnels de la Force et ne sont pas partagées avec d'autres missions.

L'équipe régionale déontologie et discipline de la FINUL a été chargée de gérer tous les cas d'infractions aux règles de déontologie et de discipline commises dans la mission. Par ailleurs, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) pour renforcer la fonction déontologie et discipline. Le titulaire de ce poste veillera à ce que les victimes d'actes d'exploitation ou d'atteinte sexuelles continuent d'avoir aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes.

Comme indiqué plus haut, il est proposé de renforcer la fonction déontologie et discipline de la Force en y créant un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline afin que la Force dispose des mêmes moyens que les autres missions de maintien de la paix pour gérer les cas d'infractions et que l'équipe de direction veille à ce que les membres de la mission se conforment aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'ONU en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de toute autre forme d'inconduite.

(Résolution 69/296)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

Prend acte des initiatives qu'a prises la Force pour gérer le carburant et économiser l'énergie et demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts à cet égard (par. 9).

La Force continuera de prendre des mesures pour mieux gérer sa consommation de carburant et d'électricité en vue de réduire son empreinte carbone.

## **B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Questions transversales

(A/69/839/Add.7 et Corr.1.)

*Demande ou recommandation*

*Mesures prises*

Le Comité consultatif note les conclusions de l'analyse coûts-avantages à laquelle a procédé la mission et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui fournir, dans le projet de budget pour 2016/17, une analyse coûts-avantages accompagnée du calendrier d'un programme d'acquisition de véhicules (par. 34).

L'analyse coût-avantage réalisée dans le cadre du rapport budgétaire de la Force pour l'exercice 2015/16 demeure pertinente. Cette analyse conclut que l'achat de véhicules et l'externalisation de leur entretien sont rentables si les véhicules restent en service durant au moins quatre ans. Comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, le contexte dans lequel opère la Force a sensiblement changé. Celle-ci devra donc réévaluer les avantages liés au remplacement progressif des véhicules loués par des véhicules appartenant à l'ONU et établir un calendrier conforme à son mandat, tel que prorogé par la résolution 2263 (2016) du Conseil de sécurité.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

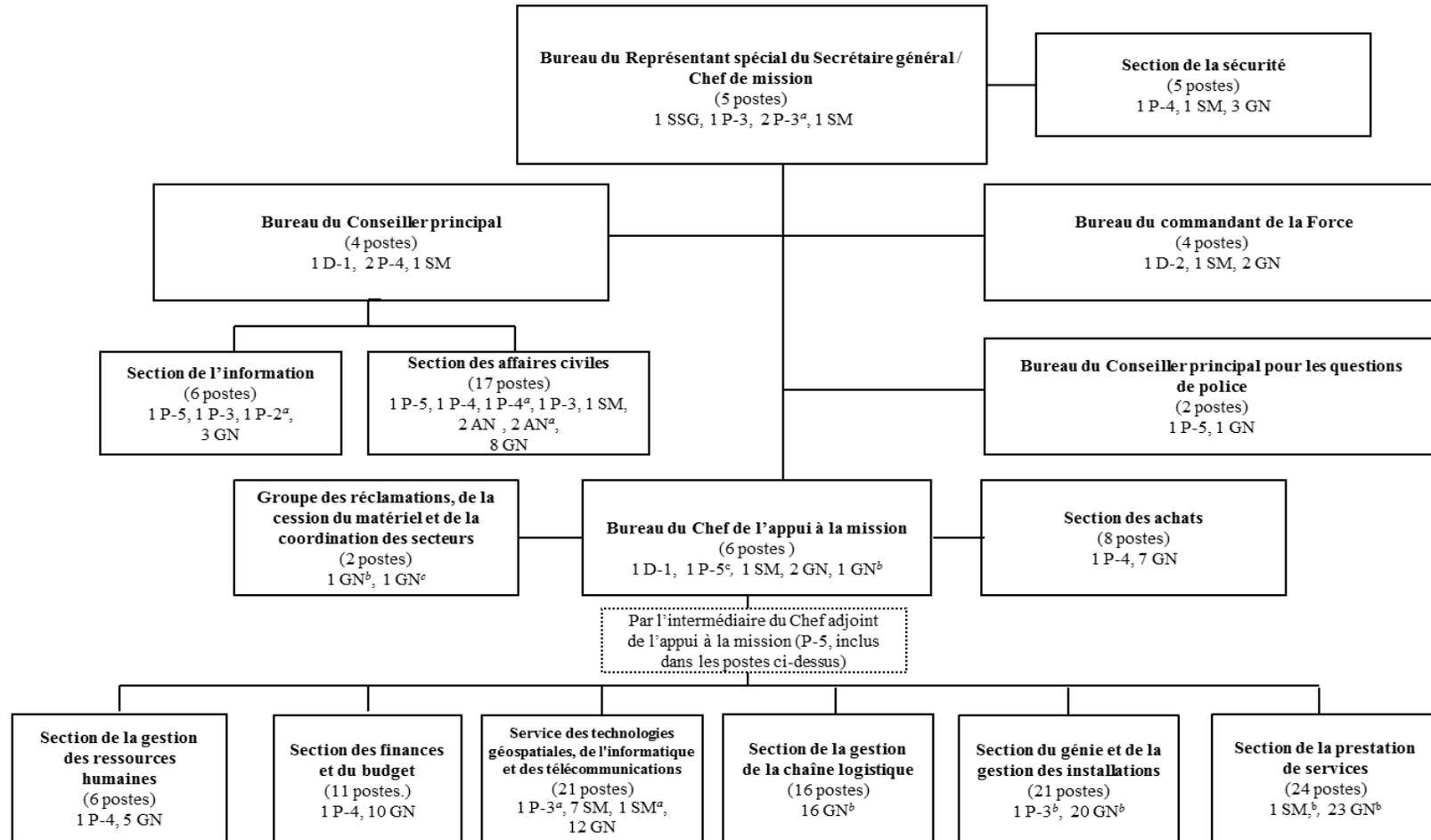
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

## Annexe II

## Organigrammes

## A. Services organiques et administratifs



*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; D = directeur; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; P = administrateur; SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général.

<sup>a</sup> Création de poste.

<sup>b</sup> Transfert de poste.

<sup>c</sup> Réaffectation de poste.

## B. Composante militaire

